

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 78 (1933)
Heft: 4

Artikel: Réorganisation de notre armée
Autor: Wille
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :	ABONNEMENT	Pour l'Étranger :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—	Prix du N ^o fr. 1.50	1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 4.—		3 mois fr. 5.—

DIRECTION ET RÉDACTION :

Major R. Masson, La Florelle, Chemin du Grey, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE :

Avenue de la Gare 23, Lausanne. Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de publicité Gust. Amacker, Palud 3, Lausanne.

Réorganisation de notre armée.

Les idées émises au cours de cet exposé ont fait l'objet de conférences données à quelques sociétés d'officiers.

Le colonel-divisionnaire Sonderegger ¹, le colonel Bircher, le lieutenant-colonel d'Erlach ont consacré des études à la revision de notre organisation militaire, dont le Service de l'état-major général est chargé. Si je prends la plume à mon tour, c'est pour répondre au désir de cercles d'officiers que ce sujet passionne à juste titre, mais les vues que j'émetts n'ont aucun caractère officiel, ni même officieux.

Parmi les questions qui me paraissent devoir être élucidées pour rendre à notre armée sa force défensive, je me bornerai à traiter celles qui me semblent revêtir une importance capitale.

La première qui s'impose à notre examen est celle de la situation *politico-militaire* de notre pays. En d'autres termes, il convient de déterminer le genre de danger de guerre auquel notre armée serait appelée à faire face, si possible en prenant les devants, comme elle put le faire en 1914.

¹ Voir *R.M.S.* mars 1933. (*Réd.*)

La réponse à cette question est donnée par le S. C. : *L'envahisseur cherchera à tirer parti de sa supériorité numérique et matérielle pour nous vaincre rapidement. Notre armée peut s'y opposer.*

En effet, on ne saurait faire fi de la *valeur de notre terrain* comme le font généralement, d'une part, ceux qui, hypnotisés par la supériorité en hommes et en matériel d'un agresseur possible et par le grand déploiement de nos frontières voudraient, dès maintenant, jeter les armes et d'autre part ceux qui, au contraire, impressionnés par nos puissants voisins, voudraient que l'on augmentât notre armement au delà de nos moyens.

Notre *terrain*, ne l'oublions pas, représente un énorme *coefficient de sécurité*. C'est lui qui mettra notre armée en mesure de s'opposer au passage brusqué d'une armée ennemie. Les difficultés qu'il accumule dès la frontière nous rendront la tâche exécutable. Ce ne sera pas une lutte de 2 ou 3 ans ; le dénouement s'effectuerait dans les premiers mois de guerre.

L'histoire de la guerre enseigne, il est vrai, que l'assaillant bénéficie d'une énorme supériorité morale. Mais elle enseigne aussi — et c'est une leçon que Moltke, déjà, a tirée des campagnes de 1866 et de 1870 — que le perfectionnement des moyens de feu de l'infanterie se développe dans un sens plus favorable au défenseur qu'à l'assaillant.

En 1914, les batailles de frontières révélèrent que la défense était devenue un important procédé de lutte, permettant à un faible défenseur de résister victorieusement à un adversaire bien supérieur, surtout si ce défenseur, favorisé par le terrain, savait en tirer parti et s'il en avait le temps. Le procédé du *combat trainant* ne s'est pas révélé moins efficace durant la grande guerre.

Avec le concours des armes automatiques — dont c'est actuellement le règne — la défense de notre sol, qui se prête particulièrement bien à leur emploi, ne saurait être sans espoir. Ajoutons à cela que le bataillon, avec l'armement qu'il peut et doit avoir, est susceptible de tenir un

front plus que doublé par rapport à nos conceptions d'il y a 10 ans. Si d'autres facteurs (artillerie lourde, chars d'assaut, avions, gaz) vont encore rendre la tâche de notre armée plus difficile, il n'en reste pas moins que la puissance de feu considérablement accrue de l'infanterie représente un gain respectable sur le passé et une plus grande sécurité pour l'avenir.

Durant toute sa carrière, le général Wille a toujours été convaincu que nul ne pourrait ou ne voudrait nous attaquer tant que nous utiliserions la période de paix pour mettre notre armée à la hauteur des exigences d'une guerre. Et par là il n'entendait pas qu'il faille sacrifier la qualité à la quantité ; ce qui lui importait c'était moins le nombre des bataillons que la valeur et le degré de leur instruction.

La *mobilisation accélérée* — le grand avantage du système des milices — était, en 1914, bien préparée par l'état-major général ; elle fut décidée à temps par le Conseil fédéral. On l'a dès lors remaniée, adaptée aux circonstances et, en particulier, mieux assurée par des détachements frontières. Je reviendrai ultérieurement sur cette question, quand j'aborderai celle de la transformation de nos divisions.

Ce qui actuellement me paraît être *au-dessous des exigences*, c'est le degré de *préparation à la guerre de l'armée* elle-même. Cela tient d'abord au défaut d'unité dans les efforts de tous ceux qui, en temps de paix, devraient collaborer à cette préparation. Cela tient aussi à une certaine carence d'armement et de matériel ; mais cela tient surtout à un entraînement au combat insuffisant des chefs et de la troupe.

Si les questions de commandement, d'armement et d'équipement pourraient à la rigueur être réglées sans que l'on touche aux lois, il n'en est pas de même de la question d'instruction. Ce qui nous oblige à reviser l'organisation militaire (O. M.), le motif essentiel, c'est la *nécessité d'assurer à notre armée un niveau d'instruction suffisant*.

Plusieurs projets de valeur ont déjà vu le jour. Mon

exposé s'appuiera sur ceux du colonel-div. Sonderegger, du colonel Bircher et du lieut.-colonel d'Erlach.

I. AMÉLIORATION DE L'INSTRUCTION.

En 1914 déjà, il est apparu que la *durée* des écoles de recrues et des cours de répétition avait été insuffisante pour permettre de préparer la troupe à se battre. Dès lors la situation a empiré : de nouvelles armes furent introduites, permettant d'étendre les fronts et de les occuper de façon moins dense, l'exercice du commandement s'est heurté et se heurtera à des difficultés toujours plus grandes pour assurer la coopération des armes au combat, l'homme enfin, de plus en plus isolé sur le champ de bataille, ne saurait résister aux influences extérieures qui s'attaquent à son moral, s'il n'est armé contre ce danger par une *discipline* autrement plus sérieuse que la plupart de ceux qui n'ont pas fait la guerre ne se l'imaginent.

Dans ses articles, le colonel Sonderegger a courageusement rappelé certains *manquements à la discipline* passés et présents. On y peut trouver des circonstances atténuantes dans le fait que l'instruction reste superficielle lorsque le temps manque pour l'approfondir et que, cela étant, les cadres subalternes ne sauraient acquérir l'assurance qui leur est indispensable pour asseoir leur autorité. Certaines méthodes d'instruction défectueuses peuvent aussi être incriminées.

Quoi qu'il en soit, alors même qu'une revision de notre organisation militaire trouve sa principale raison dans l'amélioration des aptitudes combattives de l'armée, on ne saurait perdre de vue les dures exigences que le vaste champ de bataille moderne impose à chaque combattant d'une troupe disséminée (qu'il soit simple fusilier, sous-officier, chef de section ou cdt. de cp.).

Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse.

Que se passe-t-il lorsque des cas d'indiscipline se produisent ? L'attention se concentre sur la troupe défailante,

on accuse parfois une insuffisance d'éducation — d'éducation « morale » comme d'aucuns se plaisent à dire — mais rarement on interroge sa conscience de soldat aux fins de trouver quelle part de cette indiscipline revient à nous, les officiers, les grands chefs et les autorités ?

Chaque défaillance d'une troupe engage la responsabilité de toute la hiérarchie des chefs, sans omettre celle des instructeurs qui furent les initiateurs. Il n'est pas un manquement à la discipline qui n'ait une source lointaine et qui ne révèle de la part du chef (ou des chefs) un manque de poigne qui, lui-même, ne date pas d'aujourd'hui.

J'ajoute ceci : celui qui, à l'apparition d'un cas d'indiscipline, procède comme l'opinion publique et certains politiciens, et accuse soit des circonstances extérieures, soit le chef accidentellement présent lors de la manifestation (alors même qu'ils pourraient l'avoir provoquée) me semble confondre l'occasion et la cause : de ce fait, il se révèle incapable de remédier au mal.

La parenthèse sur la discipline que je viens de fermer m'a paru nécessaire. En effet beaucoup d'officiers, qui ont de la peine à se faire à l'idée d'une prolongation des écoles de recrues (E. R.), voudraient améliorer les aptitudes au combat de notre infanterie en empiétant sur le temps consacré à l'instruction individuelle dans ces écoles, par conséquent en le diminuant. D'aucuns espèrent compenser ce déficit par une instruction préparatoire, gymnastique et militaire, plus poussée et rendue obligatoire ; d'autres voudraient introduire un personnel d'instructeurs subalternes, auxquels — comme au temps des commis d'exercice — serait confiée l'instruction individuelle, tandis que les cadres de cette école seraient entraînés intensivement à l'étude du combat.

Les auteurs de ces propositions méconnaissent que l'apprentissage du commandement se fonde en grande partie sur l'accoutumance aux fonctions de subordonné et de chef. C'est à l'école de recrues que ces habitudes se prennent, non seulement par les recrues, mais aussi par les

jeunes caporaux, lieutenants, sergent-major et cdt. de cp. Les cadres ne sont pas les derniers à profiter des longues séances de travail individuel à la caserne, au stand, sur la place d'exercice, au manège et sur le carré. Ces séances qui — l'expérience l'a démontré — ne sauraient durer moins de six semaines peuvent paraître parfois fastidieuses à une recrue ; elles n'en sont pas moins indispensables à tous pour consolider la base sans laquelle on ne saurait construire solidement.

Intercaler des sous-officiers instructeurs dans cette période où la discipline pousse ses racines les plus vigoureuses, équivaudrait à revenir à une vieille erreur pédagogique dont a souffert notre système de milice, parce qu'elle le touchait à l'endroit le plus sensible : celui de l'autorité du caporal et du lieutenant. Le laisser-aller dont souffre parfois notre armée n'a-t-il pas sa source dans la difficulté qu'ont certains gradés subalternes à faire reconnaître leur autorité, à l'exercer et surtout à l'imposer ? Que l'on songe combien il est déjà pénible d'obtenir que les instructeurs de cp., d'esc. et de bttr. ne portent pas atteinte à l'autorité des cadres de leur unité et l'on se représentera quel serait l'effet néfaste de ces aides-instructeurs !

Je conclus : pour obtenir une meilleure préparation à la lutte de l'infanterie et des armes combattantes, il n'y a pas d'autre moyen que de *prolonger l'école de recrues* (sauf pour les troupes des services sanitaires, automobiles des subsistances et du train).

Quelle doit être la durée d'une telle école ?

Certains esprits clairvoyants proposèrent déjà, à l'occasion de la revision de 1907, une E. R. de 80 jours et des C. R. annuels de 15 jours, auxquels n'auraient pris part que cinq classes d'âge. Mais alors déjà de vagues espoirs de paix et les ennemis du budget militaire s'opposèrent à une prolongation de la durée du service. Dans son rapport, écrit sous l'impression toute fraîche de la grande guerre, le général Wille proposait une école de 4 mois. C'est au même chiffre qu'aboutit le col. Bircher, dont on connaît

les sérieuses études de littérature militaire. Les circonstances présentes nous interdisent de songer à une prolongation de la durée totale du service. Conservons donc la durée actuelle, quitte même à la raccourcir par ci par là, si nous voulons que la revision aboutisse.

Il s'agit donc de répartir les 171 jours de service de l'infanterie et du génie et les 200 jours des autres armes combattantes entre l'E. R. et le C. R. Pour ce faire, il convient de déterminer clairement ce qu'on attend de l'E. R., ce qu'elle peut être et ce qu'elle doit être, pour que sur cette base le C. R. puisse achever l'édifice. Tous sont d'accord sur un point, à savoir que l'instruction individuelle est exclusivement du ressort de l'E. R., qu'elle doit y être implantée de façon telle que les fastidieuses répétitions disparaissent des C. R., pour ne laisser place qu'à un examen bref, mais serré. Les opinions ne commencent à diverger que sur la question de savoir si le point final de l'E. R. doit être marqué par la préparation au combat de l'unité, ou par celle du bat., du rég. cav. et du gr. art.

Le colonel Sonderegger est partisan de la première solution pour laquelle 80 jours lui paraissent suffisants. D'autres, qui veulent aussi se contenter de former l'unité, contestent la nécessité de prolonger la durée de l'E. R. actuelle. D'autres encore adoptent le chiffre de 80, mais ils croient possible de former dans ce laps de temps le bataillon, le régiment de cavalerie et le groupe d'artillerie. Voilà donc la première question à élucider.

Il arrive par trop souvent — soit dit en passant — qu'une unité soit insuffisamment préparée au combat, en fin d'E. R., mais que l'on fasse tout de même de timides essais, en l'honneur du major ou de l'inspecteur, pour exercer dans le cadre du corps de troupe supérieur.

Si l'E. R. devait se borner à instruire l'individu et à lui enseigner les éléments du combat — ce qui est admissible puisque en fin d'école les liens organiques sont rompus — sa durée actuelle serait suffisante. Il serait alors indispensable qu'au C. R. annuel, les bataillons (les rég. cav.

les gr. art) et leurs unités soient sérieusement instruits en vue du combat, c'est-à-dire s'initient aux procédés essentiels de la technique et de la tactique de l'infanterie (de la cavalerie et de l'artillerie). Infanterie et cavalerie s'exerceraient alors à faire collaborer leurs armes et leurs unités, à assurer leurs liaisons, tandis que l'artillerie s'appliquerait à conduire tactiquement les gr., à exécuter des missions de feu, à diriger les tirs et, à cet effet, à établir ses liaisons : toutes choses qui en général sont insuffisamment acquises dans les écoles de recrues actuelles. Cela étant, comme ces connaissances sont le fondement de l'aptitude au combat des bat., rég. cav. et gr. art., il faudrait leur consacrer, dans chaque C. R. annuel, au minimum une semaine et demie. Sans compter qu'il resterait encore à instruire les chefs, par des exercices à double action de bat. contre bat., de régiment et de corps supérieurs. Cela nous entraînerait à des C. R. annuels de trois semaines et davantage.

A mon avis, un second argument peut être avancé contre le principe de ne former à l'E. R. que la seule unité. La tactique comme aussi la technique du combat de l'infanterie et des autres armes comportent le jeu des différentes armes, puis des différents éléments et enfin la combinaison des armes et des éléments. Il résulte de ceci que le combat ne saurait s'enseigner dans le cadre de l'unité. Je dirai même que l'image donnée par une action de ce genre est fautive et qu'elle contribue à embrouiller les notions que doivent acquérir les jeunes cadres de l'E. R. Si l'on peut encore séparer d'un trait l'unité du corps de troupe, lorsqu'il s'agit de l'instruction individuelle, cette séparation n'est désormais plus possible en ce qui concerne la préparation au combat.

Cette constatation me fournit un troisième argument. S'il est vrai que le combat ne peut s'apprendre que dans le cadre du bataillon, il faut bien qu'un guide expérimenté se charge de l'instruction pratique du futur cdt. bat. S'en remettre au hasard et à l'empirisme en cette matière, ce

serait s'exposer à un résultat piètre et douteux. On ne voit pas non plus, au C. R., un cdt. bat. mis sous tutelle devant ses subordonnés, que ce soit par un instructeur, comme au bon vieux temps, ou par un supérieur plus apte à faire la besogne d'un subordonné que la sienne.

Je conclus à la nécessité, pour les E. R., de former pratiquement les majors et d'enseigner à tous les cadres la collaboration au combat.

Aux C. R. n'incomberaient plus que les tâches suivantes : maintenir la discipline acquise et le niveau de préparation au combat atteint, s'entraîner dans le cadre supérieur, se familiariser avec les autres armes combattantes, de façon à pouvoir dominer les situations diverses qui ne manqueront pas de surgir sur le champ de bataille.

Fort de mes expériences dans les E. R. et les C. R., je propose de porter la durée de l'E. R. inf. à 90 jours, qui seraient répartis comme suit : 7 semaines pour l'instruction individuelle, le tir à balle et la conduite du feu, 3 semaines pour la préparation au combat de la cp. et 3 semaines pour celle du bataillon. En faisant cette proposition, le chef d'arme que je suis ne se dissimule pas que nous autres, instructeurs, nous avons encore énormément à apprendre pour mettre sur pied et diriger les exercices de combat. Tous ceux qui ont pu constater quels soins, chaque jour plus minutieux, les grandes armées apportent à la préparation des officiers, à commencer par les plus jeunes, se sont rendu compte que notre armée de milice ne saurait rester apte à se battre qu'à la condition de posséder, en la personne de ses instructeurs, des spécialistes capables d'organiser, de diriger et d'arbitrer tant les exercices de combat que ceux du service en campagne. Je remarque en passant que l'arbitrage joue un rôle de premier plan dans la formation des cadres subalternes et qu'il doit être complètement réorganisé ou plutôt organisé.

L'enseignement du combat exige, plus que jamais, de fortes études, beaucoup de pratique et une longue expérience : conditions qu'il n'est pas donné à chacun de remplir.

L'officier de troupe n'atteindra que rarement le niveau des exigences de la guerre, s'il n'est pas guidé par des cadres de métier.

On aura compris que la revision de notre O. M. gravite autour de la question que je viens d'exposer, à savoir la nécessité, pour chaque arme combattante, et jusqu'au grade de major inclus, de disposer d'une période d'apprentissage suffisante. Aux 90 jours d'E. R. proposés pour l'infanterie, la cavalerie sera amenée à répondre par une E. R. de 104 jours.

La conséquence, malheureusement inévitable, de cette solution est que le fantassin ne sera plus astreint qu'à cinq C. R. de 15 à 16 jours, l'artilleur et le cavalier à six (à moins que nos dragons n'acceptent de servir plus longtemps), les autres armes à sept. Les caporaux de toutes armes feraient également sept C. R., l'E. sof. leur étant cependant comptée comme C. R. de l'année. En ce qui concerne la durée de ces cours de répétition, le lieut.-colonel d'Erlach a démontré que 15 jours valaient mieux que 16 (la traditionnelle reddition des chevaux et les frais qu'elle occasionne nous obligent à choisir entre 13, 15 et 20 jours, pour que, en automne, les C. R. puissent s'enchaîner facilement).

Une autre conséquence inévitable, c'est la nécessité de réorganiser les écoles de cadres, de façon que la durée totale du service des officiers et des sous-officiers ne soit pas dépassée par celle de l'apprentissage ajoutée à celle des C. R. Sans m'arrêter trop sur ce sujet, je ferai remarquer que le général Wille, en 1899 déjà dans sa *Skizze einer Wehrverfassung*, proposait de supprimer complètement l'école de sous-officiers. Un fait certain, c'est que nous serons amenés, au cours du dernier mois de l'E. R., à trier les éléments qui paraissent aptes à devenir sous-officiers, à les instruire et à leur donner l'occasion de commander. L'école de sous-officiers de l'infanterie (et du génie) prendra alors le caractère d'un cours de cadres de 14 jours précédant l'E. R. Dans la cavalerie et l'artillerie cette école pourrait durer 28 jours.

L'école d'officier devra également être raccourcie, à moins qu'on ne renonce complètement à « faire payer » aux aspirants leur galon de caporal dans une école de recrues.

A mon avis, le raccourcissement de toutes ces écoles de cadres est largement compensé par l'avantage des E. R. prolongées, dans lesquelles le caporal trouvera deux fois, le lieutenant peut être trois fois plus souvent, l'occasion de s'entraîner à la pratique du service en campagne. Ni l'un, ni l'autre ne perdront beaucoup à la suppression de quelques heures d'instruction ou de théorie nuageuse.

Pour en revenir aux C. R., il me paraît bien évident qu'ils doivent se faire annuellement. En opposition à ceux qui proposent, tout en conservant les cours annuels, de ne rappeler les hommes qu'au bout de quelques années ou à ceux qui voudraient certains C. R. plus courts que d'autres, je crois préférable que soldats et caporaux fassent tout leur service à la suite de l'E. R. et sans interruption : l'homme comme tout le système d'instruction en retireront un plus grand profit.

Certains esprits, devant le fait qu'à l'âge de 26 ans le service sera terminé, craignent, en cas de mobilisation, le manque d'entraînement de beaucoup de soldats et de caporaux. Je ne partage pas leur anxiété pour le motif que les effectifs dont nous aurons besoin aux C. R. seront aussi suffisants pour une guerre. En outre l'assimilation des éléments âgés (mieux formés à l'origine) par les éléments jeunes, bien habitués à leur rôle, ne présentera pas de difficulté.

Les chefs ne sauraient rester plusieurs années sans servir. Officiers, sous-officiers supérieurs et sergents doivent annuellement entretenir l'assurance indispensable à l'exercice de leur commandement.

Le colonel Sonderegger voudrait compenser la disparition prévue de certaines troupes d'élite — disparition engendrée par le besoin d'assurer des effectifs suffisants aux C. R. et à l'industrie — par la création de divisions de landwehr. Je me demande toutefois, étant donnée la nécessité (sur

laquelle j'ai insisté à plusieurs reprises) d'exercer la collaboration des différentes armes déjà dans le bat., puis dans un cadre de plus en plus grand, si des C. R. de landwehr pourraient aboutir à créer des régiments et des divisions de landwehr suffisamment mobiles et aptes au combat ? Jusqu'à plus ample informé, il m'apparaît plus prudent de tirer un meilleur parti de notre magnifique landwehr en l'organisant en bataillons ou régiments, destinés à combattre en première ligne, mais qu'il faudrait préalablement remettre sur la forme, en réserve, et prévoir pour l'exécution de tâches défensives dans un cadre d'élite. Je mets à part les détachements à composition mixte (élite, landwehr, landsturm) chargés dans un rayon local, bien connu d'eux, de couvrir un secteur de frontière, mission qu'ils ont le loisir d'exercer et la possibilité de mener à chef.

Etant donné ce que je viens d'exposer, pas n'est besoin d'avoir des C. R. de landwehr. En revanche il faudra tendre à utiliser les cadres et les hommes de landwehr partout où ils pourront remplacer et libérer des éléments de l'élite ; on ne craindra pas de les incorporer dans les états-majors, voire dans les unités de l'élite. En effet, comme le recrutement est en baisse, nous allons être obligés de réduire le recrutement pour toutes les armes dont l'E. R. ne sera pas prolongée et dont le service peut être tout aussi bien fait par des hommes de landwehr. J'ai nommé les services de santé, du train, le service automobile, les armuriers, selliers, etc.

Il ne sera pas difficile de faire admettre à notre peuple l'école de recrues de 90 jours pour le gros des armes combattantes et l'accomplissement des C. R. en 5 ou 6 ans. Car ces propositions entraînent une légère diminution de la durée du service et un allègement des charges tant personnelles que fiscales. Si l'on ajoute encore que les journées d'E. R. coûtent sensiblement moins que celles du C. R. c'est, tout compte fait, une économie de 2 à 3 millions en perspective, à laquelle s'ajoutera celle résultant de la diminution des effectifs de la cavalerie.

II. L'ORGANISATION DES TROUPES.

Les raisons qui militent en faveur d'une nouvelle organisation des troupes me paraissent être les suivantes :

Obligation de la mettre en accord avec la nouvelle répartition des jours de service ;

Urgence de doter l'infanterie de nouvelles armes et d'introduire d'autres nouveautés ;

Nécessité de mieux adapter les grands corps de troupes aux nouvelles méthodes de combat ;

Nécessité de se procurer les moyens financiers pour payer le matériel de guerre ;

Et finalement de mieux tenir compte des besoins de la défense nationale.

a) *Effectif et nombre des bataillons.*

Les états-majors et unités, dont les C. R. ne comptent que cinq à six classes d'âge, doivent naturellement recevoir un plus fort contingent annuel de recrues que ce n'est le cas maintenant. A défaut de quoi, si l'on devait exercer au C. R. avec un effectif n'atteignant pas les deux tiers de l'effectif de guerre, tout le profit de l'E. R. prolongée serait perdu. C'est surtout l'infanterie qui a besoin de renfort. D'abord parce qu'il ne lui reste que cinq classes d'âge et que si ses effectifs n'approchent pas de la normale, le résultat de la préparation au combat en est influencé dans un sens négatif. Ensuite parce que, aujourd'hui déjà, plusieurs bat. d'élite sont insuffisamment alimentés et enfin parce que l'infanterie, comme on le sait, recueille ce qui reste, après que les autres armes ont été servies, au prorata de leur demande.

Le nombre de 110 bat. d'élite ne saurait être maintenu, même si l'on renonçait à réduire le nombre des classes d'âge appelées au C. R., car les armes spéciales sont très exigeantes, le recrutement va prochainement diminuer et

comme l'a fait remarquer le colonel Sonderegger, l'industrie de guerre creusera de sérieux vides dans nos réserves.

Ses calculs me paraissent cependant aboutir à des chiffres trop élevés en ce qui concerne les prélèvements à effectuer sur les classes d'âge de l'élite et spécialement sur celles qui seraient astreintes au C. R. Le jeune ouvrier ne doit pas être libéré avant sa 25^e année. Il ne s'agit pas de réaliser de maigres économies en le dispensant de quelques C. R. Il est bien plus important de savoir que ceux qui travaillent derrière le front pensent et agissent en soldat, parce qu'ils servent comme les autres et ne se sentiront jamais des soldats de 2^e classe. Une proposition que je ne saurais approuver est celle qui consiste à supprimer chaque troisième bataillon et à le remplacer par un bataillon de landwehr.

Le lieut.-colonel d'Erlach conserve les 110 bat. d'élite ; il voudrait les renforcer par l'appoint de trois classes d'âge qui seraient maintenues en élite. Cette solution est susceptible de compléter les effectifs de guerre et les réserves, mais elle laisse ouverte la question des effectifs de C. R.

Or, aujourd'hui déjà, ceux-ci sont partiellement insuffisants ; ils ont encore tendance à diminuer, tendance qui s'accroîtra encore avec une durée plus longue de l'E. R. même si celle-ci ne devait être que de 80 jours.

En faveur des calculs d'Erlach, je dirai que l'augmentation prévue des mitrailleuses ainsi que l'introduction des lance-mines et des canons d'infanterie sera sans influence sur la question des effectifs. En réduisant le recrutement des armes spéciales, en incorporant certains spécialistes landwehriens dans l'élite et surtout en diminuant l'effectif de guerre des cp. fus., on trouvera sans trop de peine les effectifs nécessaires. Il ne faut pas oublier que la puissance de feu de la cp. fus. a quadruplé depuis l'introduction du F. M. et qu'il ne sera pas difficile à cette cp. de céder une à deux douzaines de fusiliers.-

Quoiqu'il en soit, la question des effectifs de guerre

nécessite, à elle seule, une réorganisation. Et l'on ne parviendra pas à récupérer des effectifs suffisants pour les C. R., quelle que soit la prolongation de durée des E. R., sans supprimer un certain nombre de bataillons.

Modifier l'ordre de bataille d'une armée est toujours regrettable, car c'est porter atteinte à l'esprit de corps, basé sur la tradition, qui en anime les différents éléments. La revision projetée devra donc se garder autant que possible de bouleverser ce qui existe. Mais elle ne devra pas pour cela retomber dans une erreur commise déjà souvent dans le passé, celle de céder à la « rage du nombre ». Il faudra aussi savoir se passer dans nos manœuvres de tous les services dont une armée n'aurait besoin qu'en cas de guerre. Il faudra enfin que les jeunes forces rejoignent le front, abandonnant à des camarades plus âgés toutes sortes de services (pionniers de toute espèce, train, convoyeurs, motocyclistes, boulangers, bouchers, etc.) auxquels ces derniers sont, pour le moins, tout aussi aptes.

J'estime qu'il faudra supprimer 20 bataillons. Mais le nombre exact sera déterminé par les calculs de l'état major général, calculs qui ne seront pas à l'abri des critiques que l'on peut adresser à chaque statistique.

Le colonel Sonderegger et le lieut.-colonel d'Erlach ont cité pas mal de chiffres. Sans vouloir embarrasser le lecteur par les miens, je lui en dois tout de même quelques-uns. En 1932, 14 000 recrues fus., car. et mitr., ont été instruites dans l'infanterie. Il n'y en aura plus que 13 000 en 1933. Ces recrues qui se répartissent de façon fort diverse entre les div., puis à l'intérieur de celles-ci entre les cantons et les contingents, vont apporter par bat. un appoint de :

110 hommes	à la 1 ^{re} div. ;
de 125	» aux 2 ^e et 3 ^e div. ;
de 140	» à la 4 ^e ; et
de 150	» aux 5 ^e et 6 ^e div.

Si l'on admet un chiffre moyen de 140 comme repré-

sentant le complément indispensable, cela permettrait aux différentes divisions de mettre sur pied :

- 1^{re} div. env. 12 bat.
- 2^e » » 13 bat. (dont 7 de langue allemande).
- 3^e » » 13 bat.
- 4^e » » 16 bat.
- 5^e » » 16 bat. plus 3 bat. tessinois.
- 6^e » » 16 bat.

soit au total 89 bat. au lieu des 110 actuels. L'effectif du bat. resterait le même. S'il devait être augmenté, on le compléterait par le recrutement ou par des soldats du train de landwehr, etc.

Les autorités responsables, comme aussi tous ceux auxquels la défense nationale tient à cœur n'accepteront pas aussi facilement la suppression de quelques bat. que ceux qui ne visent qu'au désarmement ou à l'économie. Ils s'inclineront toutefois devant les avantages, d'abord d'une préparation à la guerre plus soignée puis de bataillons armés de façon moderne et disposant d'une puissance de combat agrandie.

Ne vaut-il pas mieux diminuer le nombre des bat., si l'on peut par ce moyen augmenter la valeur technique de l'ensemble de l'armée ? Au reste, à l'étranger, la même question s'est posée : les frais constamment plus élevés du matériel de guerre moderne tracent partout des limites aux effectifs.

Et puis en définitive ce qui importe c'est que les armées étrangères respectent notre territoire. Or ce respect, nos bataillons l'imposeront bien davantage par la qualité de leur préparation et leur armement que par leur nombre.

b) *Le nouveau bataillon.*

Le bataillon, après avoir été renforcé par des armes lourdes d'infanterie, va prendre un visage entièrement nouveau. Ces armes (mitr. canons d'infanterie et lance-mines), devant être attribuées au cdt. bat. et non au cdt.

rég., font organiquement partie du bataillon. Le nombre en sera déterminé par les crédits disponibles, sur la base des besoins, qui semblent être pour chaque bat., de 4 lance-mines, de 2 canons d'infanterie et — compte tenu du danger aérien — de 16 à 18 mitrailleuses. Au sujet des mitrailleuses, une remarque : étant données l'étendue de la zone d'action du bat. et la nécessité de réserver 4 à 8 pièces, sur affût spécial, à la défense contre avions, 16 mitr. ne sauraient suffire que si l'attribution de mitr. aux cp. de fus. devient une exception. Comme, d'autre part, le cdt. cp. fus. a besoin, pour s'engager, d'un appui de feu, qu'une sct. fus. — trop vite au bout de ses munitions F. M. — est peu apte à lui donner, on sera probablement appelé à créer une sct. de feu spéciale. Cette sct. serait plus richement dotée en munitions et en fusils-mitrailleurs (3 à 6) ; ces armes pourraient aussi disposer de magasins agrandis et de trépieds qui les rendraient plus stables. Outre cette sct. de feu, la cp. serait composée de 3 sct. de combat, non plus à 5, mais espérons-le, à 3 groupes.

L'effectif du bat., tant de plaine que de montagne, resterait sensiblement le même. Sans vouloir entrer dans trop de détails, je désire toutefois effleurer la question d'une 4^e cp. fus., formée soit à la mobilisation avec les nombreux surnuméraires des effectifs de contrôle, soit, comme le propose le lieut.-colonel d'Erlach, avec l'appoint des plus jeunes landwehriens, soit par une unité de landwehr. Des raisons tactiques militent en faveur du R. J. à 4 bat. cependant, au regard de cette solution, le fait de disposer plutôt d'une 4^e cp. permettrait de mieux combler les vides ; en cas de pertes lourdes, cette dernière pourrait être dissoute. Si l'effectif de la cp. fus. devait être ramené à 200 ou à 180 hommes, la question d'une 4^e cp. devrait être sérieusement examinée.

c) *L'organisation au-dessus du bataillon.*

Comme l'acquisition d'armes lourdes pour l'infanterie représente celle d'un nombreux matériel, il faudra renoncer

pour l'instant à introduire des changements extraordinaires dans les armes spéciales. Tout au plus faudra-t-il se réserver, dans la nouvelle organisation, la possibilité de les effectuer progressivement. Au reste il s'agit plutôt pour ces armes de renouveler leur matériel, comme cela vient d'être entrepris pour l'artillerie de montagne et comme cela devra se faire pour l'artillerie en général, pour l'aviation et pour la radio-télégraphie. On comprendra aisément le souci du Département militaire fédéral de supprimer tout ce dont on peut se passer.

Avant d'aborder la question des armes combinées et celle de la composition des divisions — questions qui sont du ressort de l'E. M. G. et de la Commission de défense nationale (C. D. N.) — je voudrais insister sur l'importance que revêt pour la défense de notre pays l'organisation d'une *couverture sérieuse des frontières*. Je sais que le chef d'E. M. G. s'en occupe et que cette étude est par conséquent entre bonnes mains. Le col.-div. Sonderegger et le col. Bircher s'en sont aussi occupés, mais, bien que leur projet de fractionnement de l'armée soit en général remarquable, j'estime qu'ils n'ont pas accordé à la question de couverture toute l'attention qu'elle mérite.

Il m'apparaît que les troupes du Valais, du Tessin et des Grisons doivent être organisées essentiellement en vue de la défense de leurs régions-frontières. La question de leur utilisation ailleurs, comme aussi celle de leurs C. R. ne revêtent qu'une importance secondaire. Et puisque la neutralité armée semble devoir être la raison principale d'une mobilisation, toutes les régions-frontières devraient être couvertes de façon identique. C'est le degré de danger et les plans stratégiques de la C. D. N. qui détermineront les nuances dans l'organisation de la couverture.

Il ne saurait être question ni d'une organisation type ni d'une dotation uniforme en mitrailleuses, canons et autres moyens matériels : seules les circonstances locales seraient déterminantes. Les commandants et les états-majors de ces détachements seraient choisis sur place et

échapperaient autant que possible aux mutations continues du reste de l'armée.

Toutes ces troupes de couverture et leurs états-majors appartiendraient à l'arrondissement de la division. En matière d'instruction, de relations personnelles et de préparation à leur tâche, elles relèveraient du cdt. div., mais ne lui seraient pas attribuées organiquement. Elles seraient organisées en bat., d'abord pour leur permettre, en cas de guerre et sitôt que leur mission première se révélerait inutile, de rentrer dans le cadre de l'armée et d'agir ailleurs, puis pour faciliter le service de paix.

Si je me suis étendu sur l'organisation de la couverture des frontières, c'est d'abord pour faire ressortir quel énorme renforcement il en résulterait pour la défense du pays, sans compter que le gros de l'armée bénéficierait d'une liberté stratégique beaucoup plus grande. C'est ensuite pour faire comprendre la répercussion qu'elle a sur la composition de nos div. A cette mission de couverture, j'attribue une importance beaucoup plus considérable qu'à la constitution schématique des div. ou à l'attribution d'un 4^e bat. au rég. inf. Le colonel Sonderegger n'en justifie pas moins, avec des arguments de valeur, la création du régiment à 4 bat. et ses idées se rencontrent sur ce point avec celles de nombreux écrivains militaires étrangers. Les raisons qu'il avance pour proposer un régiment combiné (inf.-art.) ne sont pas moins bonnes. Cependant il ne me paraît pas nécessaire d'aller jusque-là. Il suffit que certaines btr. s'entraînent, dans les C. R., à collaborer en étroite camaraderie avec le même rég. d'inf. Dans ce cas, je suis partisan plutôt de l'union libre que du mariage.

Les troupes du Gothard devraient former une division au même titre que les autres. Le rôle important qu'elles devraient jouer en couverture de la frontière, comme aussi la possibilité de faire intervenir cette division ailleurs, justifient ma proposition.

Si l'on admet ces idées au sujet de la couverture, rien ne s'oppose à ce que l'on conserve nos 6 div. actuelles, même

après avoir effectué les prélèvements nécessaires à la div. du Gothard. Il conviendrait aussi de ne rien changer à la numérotation des bat. malgré la suppression de quelques-uns d'entre eux.

Chaque div. comporterait en principe :

- 3 Régiments d'inf. (2 de camp., 1 de mont.) ;
- 1 Gr. d'explor. à 3 esc. drag., 1 esc. mitr. et 2 cp. cyc. ;
- 1 R. art. à 3 gr. (15 à 16 bttr.).

Des détachements frontières seraient attribués (non organiquement) aux div., p. ex. : à la 1^{re} div., le dét. du Valais formé essentiellement du R. mont. 6, d'art. mont. et d'art. automobile ;

à la 3^e div., le dét. du Simplon, dont l'élite serait formée par le R. mont. 17 (bat. 35, 36, 89) et 6 bttr. ;

* * *

Pour être plus complet, je devrais traiter de la *direction supérieure de l'armée en temps de paix*. Mais, pour ne pas abuser de mes lecteurs, je les renvoie aux revues militaires qui se sont occupées de cette question. Je vous signale également la proposition contenue dans le rapport du général Wille.

En conclusion, j'espère avoir atteint le but que je m'étais fixé, à savoir : faire ressortir l'influence prépondérante du facteur *instruction* dans le problème de la réorganisation de notre armée, aux fins d'amener le lecteur à y réfléchir et à l'étudier. J'engage mes camarades officiers à agir dans leur entourage civil et militaire, de façon à ouvrir les yeux sur les nécessités d'une revision et à montrer qu'elle est réalisable.

L'idée d'une revision nécessaire est dans l'air : les partisans du désarmement et les contribuables y pensent autant que les politiciens soucieux de l'opinion publique et que les hommes d'Etat habitués à examiner froidement les faits. Le seul moyen d'ouvrir une porte à tous ces désirs consiste à reviser notre organisation militaire dans

le sens d'une réduction des effectifs, d'économies à réaliser et d'une diminution, bien faible il est vrai, de la durée du service.

Vis-à-vis des ennemis irréductibles de l'armée, le moment serait bien mal choisi pour craindre de témoigner l'attachement que nous vouons à cette institution et notre désir de la voir toujours plus apte à remplir sa tâche.

Chacun de nous sert, dans l'armée, une cause d'importance vitale pour le pays. Le peuple suisse est dans sa grande majorité de cœur avec nous. Il ne refusera pas son concours si on lui ouvre les yeux. A nous de le faire !

Colonel-divisionnaire WILLE,
Chef d'arme de l'infanterie.
